

PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

REVUE IVOIRIENNE DE PHILOSOPHIE ET DE SCIENCES HUMAINES



Volume XIII - Numéro 24 Décembre 2022 ISSN : 2313-7908

N° DÉPÔT LÉGAL 13196 du 16 Septembre 2016

PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

Revue Ivoirienne de Philosophie et de Sciences Humaines

Directeur de Publication : Prof. Grégoire TRAORÉ

Boîte postale : 01 BP V18 ABIDJAN 01

Tél : (+225) 01 03 01 08 85

(+225) 01 03 47 11 75

(+225) 01 01 83 41 83

E-mail : administration@perspectivesphilosophiques.net

Site internet : <https://www.perspectivesphilosophiques.net>

ISSN : 2313-7908

N° DÉPÔT LÉGAL 13196 du 16 Septembre 2016

ADMINISTRATION DE LA REVUE PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

Directeur de publication : **Prof. Grégoire TRAORÉ**, Professeur des Universités
Rédacteur en chef : **Prof. N'dri Marcel KOUASSI**, Professeur des Universités
Rédacteur en chef Adjoint : **Dr Éric Inespéré KOFFI**, Maître de Conférences

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Prof. Aka Landry KOMÉANAN, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Antoine KOUAKOU, Professeur des Universités, Métaphysique et Éthique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Ayénon Ignace YAPI, Professeur des Universités, Histoire et Philosophie des sciences, Université Alassane OUATTARA.
Prof. Azoumana OUATTARA, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Catherine COLLOBERT, Professeur des Universités, Philosophie Antique, Université d'Ottawa
Prof. Daniel TANGUAY, Professeur des Universités, Philosophie Politique et Sociale, Université d'Ottawa
Prof. David Musa SORO, Professeur des Universités, Philosophie ancienne, Université Alassane OUATTARA
Prof. Doh Ludovic FIÉ, Professeur des Universités, Théorie critique et Philosophie de l'art, Université Alassane OUATTARA
Prof. Henri BAH, Professeur des Universités, Métaphysique et Droits de l'Homme, Université Alassane OUATTARA
Prof. Issiaka-P. Latoundji LALEYE, Professeur des Universités, Épistémologie et Anthropologie, Université Gaston Berger, Sénégal
Prof. Jean Gobert TANO, Professeur des Universités, Métaphysique et Théologie, Université Alassane OUATTARA
Prof. Kouassi Edmond YAO, Professeur des Universités, Philosophie politique et sociale, Université Alassane OUATTARA
Prof. Lazare Marcellin POAMÉ, Professeur des Universités, Bioéthique et Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Mahamadé SAVADOGO, Professeur des Universités, Philosophie morale et politique, Histoire de la Philosophie moderne et contemporaine, Université de Ouagadougou
Prof. N'Dri Marcel KOUASSI, Professeur des Universités, Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Samba DIAKITÉ, Professeur des Universités, Études africaines, Université Alassane OUATTARA
Prof. Donissongui SORO, Professeur des Universités, Philosophie antique, Philosophie de l'éducation Université Alassane OUATTARA

COMITÉ DE LECTURE

Prof. Ayénon Ignace YAPI, Professeur des Universités, Histoire et Philosophie des sciences, Université Alassane OUATTARA
Prof. Azoumana OUATTARA, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Catherine COLLOBERT, Professeur des Universités, Philosophie Antique, Université d'Ottawa
Prof. Daniel TANGUAY, Professeur des Universités, Philosophie Politique et Sociale, Université d'Ottawa
Prof. Doh Ludovic FIÉ, Professeur des Universités, Théorie critique et Philosophie de l'art, Université Alassane OUATTARA
Prof. Henri BAH, Professeur des Universités, Métaphysique et Droits de l'Homme, Université Alassane OUATTARA
Prof. Issiaka-P. Latoundji LALEYE, Professeur des Universités, Épistémologie et Anthropologie, Université Gaston Berger, Sénégal
Prof. Kouassi Edmond YAO, Professeur des Universités, Philosophie politique et sociale, Université Alassane OUATTARA
Prof. Lazare Marcellin POAMÉ, Professeur des Universités, Bioéthique et Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Mahamadé SAVADOGO, Professeur des Universités, Philosophie morale et politique, Histoire de la Philosophie moderne et contemporaine, Université de Ouagadougou
Prof. Samba DIAKITÉ, Professeur des Universités, Études africaines, Université Alassane OUATTARA
Prof. Nicolas Kolotioloma YEO, Professeur des Universités, Philosophie antique, Université Alassane OUATTARA

COMITÉ DE RÉDACTION

Secrétaire de rédaction : **Dr Kouassi Honoré ELLA**, Maître de Conférences
Trésorier : **Dr Kouadio Victorien EKPO**, Maître de Conférences
Responsable de la diffusion : **Dr Faloukou DOSSO**, Maître de Conférences
Dr Kouassi Marcellin AGBRA, Maître de Conférences
Dr Alexis Koffi KOFFI, Maître de Conférences
Dr Chantal PALÉ-KOUTOUAN, Maître-assistant
Dr Amed Karamoko SANOGO, Maître de Conférences

SOMMAIRE

1. Republicanisme kantien et solidarité universelle, Éric Inespéré KOFFI	1
2. Les antivax Covid-19 : de l'autopsie d'une société en crise à l'urgence d'une pédagogie bioéthique, Tiéba KARAMOKO	19
3. Concrétisation des moyens techniques de production : vers une crise de l'emploi, Kassi Magloire GNAMIEN	37
4. Immigration Sud-Nord : vers un exotisme an-éthique, Konan David KOFFI	57
5. Les semences agricoles génétiquement modifiées et le monde paysan en Afrique : la crise de la coexistence (Cas du Burkina-Faso), Ange ABLO	77
6. Représentations sociales et facteurs de démocratisation de l'enseignement de la musique en Côte d'Ivoire, Ouologo Jonathan OUATTARA	95
7. L'héroïsme féminin dans <i>Une si longue lettre</i> de Mariama BÂ et <i>la révolte d'Affiba</i> de Regina YAOU, Zahui Gondey AHIDJE TOTI	117

LIGNE ÉDITORIALE

L'univers de la recherche ne trouve sa sève nourricière que par l'existence de revues universitaires et scientifiques animées ou alimentées, en général, par les Enseignants-Chercheurs. Le Département de Philosophie de l'Université de Bouaké, conscient de l'exigence de productions scientifiques par lesquelles tout universitaire correspond et répond à l'appel de la pensée, vient corroborer cette évidence avec l'avènement de *Perspectives Philosophiques*. En ce sens, *Perspectives Philosophiques* n'est ni une revue de plus ni une revue en plus dans l'univers des revues universitaires.

Dans le vaste champ des revues en effet, il n'est pas besoin de faire remarquer que chacune d'elles, à partir de son orientation, « cultive » des aspects précis du divers phénoménal conçu comme ensemble de problèmes dont ladite revue a pour tâche essentielle de débattre. Ce faire particulier proposé en constitue la spécificité. Aussi, *Perspectives Philosophiques*, en son lieu de surgissement comme « autre », envisagée dans le monde en sa totalité, ne se justifie-t-elle pas par le souci d'axer la recherche sur la philosophie pour l'élargir aux sciences humaines ?

Comme le suggère son logo, *perspectives philosophiques* met en relief la posture du penseur ayant les mains croisées, et devant faire face à une préoccupation d'ordre géographique, historique, linguistique, littéraire, philosophique, psychologique, sociologique, etc.

Ces préoccupations si nombreuses, symbolisées par une kyrielle de ramifications s'enchevêtrant les unes les autres, montrent ostensiblement l'effectivité d'une interdisciplinarité, d'un décloisonnement des espaces du savoir, gage d'un progrès certain. Ce décloisonnement qui s'inscrit dans une dynamique infinitiste, est marqué par l'ouverture vers un horizon dégagé, clairsemé, vers une perspective comprise non seulement comme capacité du penseur à aborder, sous plusieurs angles, la complexité des questions, des

préoccupations à analyser objectivement, mais aussi comme probables horizons dans la quête effrénée de la vérité qui se dit faussement au singulier parce que réellement plurielle.

Perspectives Philosophiques est une revue du Département de philosophie de l'Université de Bouaké. Revue numérique en français et en anglais, *Perspectives Philosophiques* est conçue comme un outil de diffusion de la production scientifique en philosophie et en sciences humaines. Cette revue universitaire à comité scientifique international, proposant études et débats philosophiques, se veut par ailleurs, lieu de recherche pour une approche transdisciplinaire, de croisements d'idées afin de favoriser le franchissement des frontières. Autrement dit, elle veut œuvrer à l'ouverture des espaces gnoséologiques et cognitifs en posant des passerelles entre différentes régionalités du savoir. C'est ainsi qu'elle met en dialogue les sciences humaines et la réflexion philosophique et entend garantir un pluralisme de points de vues. La revue publie différents articles, essais, comptes rendus de lecture, textes de référence originaux et inédits.

Le comité de rédaction

**REPRÉSENTATIONS SOCIALES ET FACTEURS
DE DÉMOCRATISATION DE L'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE
EN CÔTE D'IVOIRE**

Ouologo Jonathan OUATTARA

Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY Abidjan-Cocody (Côte d'Ivoire)
jodossong@yahoo.fr

Résumé :

L'enseignement de la musique en Côte d'Ivoire existe depuis l'époque coloniale. Parent pauvre du système éducatif ivoirien et évoluant au gré de la gestion des différents acteurs gouvernementaux qui se sont succédés, l'on s'est très souvent demandé l'utilité d'un tel enseignement. Certaines études menées, au moins dix ans en arrière, soulignent aussi des représentations sociales peu favorables à l'enseignement de la musique. Aujourd'hui, en 2022, il convient de se poser des questions sur l'évolution de cet enseignement. Il serait intéressant de savoir s'il est possible actuellement de soutenir une idée de démocratisation de l'enseignement de la musique en Côte d'Ivoire. Cette recherche fait un bilan de la démocratisation de l'enseignement de la musique et des facteurs qui s'y opposent. Elle éclaire en outre sur ce domaine d'étude pour un changement de perception.

Mots-clés : Démocratisation, Enseignement, Musique, Représentations sociales.

Abstract :

Music education in Côte d'Ivoire has existed since colonial times. Poor relative of the Ivorian education system and evolving according to the management of the various governmental actors who succeeded one another, one very often wondered the usefulness of such education. Some studies conducted at least ten years ago also highlight social representations that are not very favorable to the teaching of music. Today, in 2022, questions should be asked about the evolution of this teaching. It would therefore be interesting to know if it is currently possible to support an idea of democratizing the teaching of music in Ivory Coast. This research takes stock of the democratization of music education and the factors that oppose it. It further sheds light on this area of study for a shift in perception.

Keywords : Democratization, education, music, social representations.

Introduction

Il y a une décennie, dans la littérature existante sur la musique en Côte d'Ivoire, l'on pouvait lire ceci :

la représentation que certains ivoiriens ont de la musique constitue une entrave sérieuse qui peut briser les ambitions et les enthousiasmes les plus affirmés. Présentement, personne ne semble y prêter attention, mais inconsciemment ou non, les réactions, les attitudes et comportements le démontrent. Les mentalités sont telles qu'il n'est pas inutile de se poser la question suivante : la musique, art dit d'agrément peut-elle être matière d'éducation ? (E. G. Koffi, 2012, p. 97).

Ces propos ressemblent à un mépris pour cet enseignement qui existe pourtant bien depuis l'époque coloniale. Dans l'histoire de la Côte d'Ivoire, nous retenons que c'est dans le sud du pays, à Elima que l'on créa la première école officielle française en 1887. Les enseignements qui y étaient dispensés étaient logiquement ceux voulus par la puissance colonisatrice. Parmi ces enseignements, il y a, entre autres, la musique. Tout comme la représentation sur la musique au début de cette étude, on enregistre depuis cette époque, des cas similaires. Trois années après l'ouverture de la première école, le roi du Sanwi de l'époque attribua la désertion des écoles au fait que « les enfants chantaient trop et ne faisait pas assez d'analyses logiques. » (L. Sosoo, 1984, p. 35). Tel qu'exprimé ici, le chant s'apparentait à une perte de temps. Il fallait donc se préoccuper d'enseignements importants tels que les analyses logiques.

Ce passage exprime clairement la difficulté du chant, à cette époque, à se positionner dans les programmes d'enseignement. Le système éducatif ivoirien actuel, au regard de la représentativité de l'enseignement de la musique n'est pas différent de l'époque citée plus haut. L'éducation musicale demeure une discipline facultative aux différents examens à grand tirage à l'éducation nationale. Cet enseignement est quasiment inexistant dans les établissements privés où l'on trouve la plus grande population scolaire.

Ce bref parcours sur l'enseignement de la musique en Côte d'Ivoire révèle bien un problème de démocratisation. Il faut entendre globalement par démocratisation l'accessibilité d'une chose à tous. Très peu d'auteurs ont produit des travaux sur le problème de la démocratisation de l'enseignement

de la musique en Côte d'Ivoire. Les principaux que nous enregistrons sont ceux de E. G. Koffi (2012) et K. M. A. Goran (2012). Le premier nous instruit à travers l'histoire de l'éducation musicale en Côte d'Ivoire. Il décrit les pratiques pédagogiques et fait des propositions pour une meilleure démocratisation de cette discipline de l'enseignement secondaire général. Le seconde passe en revue l'enseignement de la musique en Côte d'Ivoire de l'époque coloniale à nos jours. Il donne aussi des orientations pour une meilleure démocratisation de cet enseignement. Ces deux études estiment également que les réformes institutionnelles en faveur de l'enseignement de la musique en Côte d'Ivoire restent encore insuffisantes. Notre étude se situe dans la continuité de ces recherches sur la démocratisation de l'enseignement de la musique en Côte d'Ivoire. Estimant que de nombreux éléments peuvent encore contribuer à enrichir la recherche sur la démocratisation de l'enseignement de la musique en Côte d'Ivoire, nous traiterons spécifiquement de l'influence des représentations sociales qui restent encore un domaine inexploré. Nous appuyant sur l'écoute active par le questionnement, il s'agira de déceler chez des interlocuteurs, la nature de ces représentations sociales. Cela nous confèrera assurément une meilleure posture pour mieux aider à un changement de perception sur l'enseignement de la musique. Rappelons que l'écoute active est une « trouvaille » du psychologue américain Carl Rogers. Le questionnement représente l'une des techniques essentielles de celle-ci. De ce qui précède, quels sont donc les représentations sociales et les facteurs de démocratisation de l'enseignement de la musique en côte d'ivoire ?

Les hypothèses défendues stipulent d'une part que de nombreuses « pesanteurs sociologiques » (S. Hein, 2012, p. 65) influencent négativement la démocratisation de l'enseignement de la musique en Côte d'Ivoire. En outre, certains éclairages pourraient militer en faveur du changement de perception.

L'objectif de ce travail est d'étudier les facteurs de démocratisation de l'enseignement de la musique au regard des représentations qui s'y opposent. En d'autres termes, il s'agira d'éclairer sur tout ce qui est susceptible d'empêcher la démocratisation de cet enseignement. En outre, cette étude se veut aussi une contribution pour un changement de perception sur la musique.

De nombreux avantages liés à l'enseignement de la musique existent en Côte d'Ivoire. Cette recherche s'organise autour de trois parties. La première est consacrée à la méthodologie. La deuxième analyse les données qui constituent les résultats. La troisième concerne la discussion de ces résultats.

1. Méthodologie

Une recherche documentaire pour avoir une idée sur la démocratisation de l'enseignement de la musique en Côte d'Ivoire dix années au moins en arrière a été effectuée. Cette étude, s'intéressant au contexte actuel ivoirien, a conduit à mener différentes enquêtes dans divers lieux. Des échantillons non probabilistes et probabilistes ont été constitués. Les échantillons non probabilistes se forment par choix raisonné. C'est une sélection des individus qui ne se fait pas au hasard. L'avantage avec ces individus est qu'ils se sont présentés à nous à un endroit et un moment donné.

Il s'agit ici d'étudiants en musique et musicologie qui devraient avoir reçu d'autres enseignements similaires dans les cycles précédents. Cela est logiquement un préalable à la démocratisation d'un enseignement en général et de l'enseignement de la musique en particulier. L'enseignement de la musique dans le supérieur s'inscrit dans la continuité du programme du secondaire général. Notre choix a surtout porté sur ces étudiants parce que nous voudrions avoir une idée de tout ce qui a prévalu avant leur décision de faire des études en musique. Ils avaient certainement leur représentation de la musique mais notons aussi qu'ils ont dû faire face aux influences sociales et parentales. Des étudiants peuvent même être engagés dans cette filière, avec appréhension parce que dominés par le poids des représentations sociales.

Nous avons donc été amené à chercher à connaître leur cursus en éducation musicale¹, leur religion, les informations qu'ils avaient sur la filière musique et musicologie, leur participation aux épreuves musicales aux examens à grand

¹ L'éducation musicale est une discipline enseignée dans l'enseignement secondaire général. D'une part, Elle s'occupe de l'enseignement et de l'apprentissage de la musique. D'autre part, elle s'intéresse aux aspects sociaux et culturels du code sonore et des bruits environnants.

tirage, le consentement de leurs parents pour leur inscription dans cette filière, leur intégration et leurs futurs projets en musique et musicologie. Les étudiants enquêtés sont ceux de Licence 1, Licence 2 et Licence 3 de l'année universitaire 2021-2022 de la filière musique et musicologie du département des Arts de l'UFRICA à l'Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY. Un échantillon de 164 personnes a été soumis à un questionnaire.

Pour l'échantillon probabiliste, c'est-à-dire une sélection faite au hasard ou de façon aléatoire, nous avons posé une question à 209 personnes. Il s'agit de 102 chrétiens et de 107 musulmans dont 10 imans interviewés à Korhogo et à Abidjan. Ces religions, par leur représentativité en Côte d'Ivoire d'après le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 2021), nous ont motivé dans notre choix. L'Islam (42,5%) et le Christianisme (39,8%) regroupent 82,3% de la population ivoirienne. Nous comprenons par ces chiffres qu'il serait impossible de parler de démocratisation de l'enseignement de la musique en Côte d'Ivoire sans l'implication de ces religions. Tout comme dans l'échantillon précédent, nous vérifions encore ici l'impact du facteur religieux sur la démocratisation de l'enseignement de la musique en Côte d'Ivoire. Ces personnes sont toutes des parents ou des adultes en âge d'avoir des enfants. Leurs professions ont été identifiées. Ce sont des fonctionnaires, des employés du secteur privé et informel et des étudiants de niveau minimum Master des différentes filières. La question suivante leur a été posée :

Accepteriez-vous que votre enfant fasse des études en musique ou musicologie ?
Répondre par OUI ou NON. Pourquoi ?

Par observation non participante², pour éviter d'influencer les réponses, cette tâche a été confiée à 08 personnes qui n'exercent pas dans le domaine musical et qui résident dans les villes d'Abidjan, Korhogo et Séguéla. Le réseau social WhatsApp leur a servi en grande partie de technique de collecte des données. Notons que nous avons nous-même aussi réalisé des entretiens auprès de guides religieux musulmans. Toujours avec ce type d'échantillonnage,

² Dans l'observation non participante, l'observateur est absent du cadre social observé. Les individus observés ne peuvent le voir.

Perspectives Philosophiques n°024, Quatrième trimestre 2022

nous avons distribué un questionnaire à 190 personnes dont les professions sont similaires à l'échantillon précédent. Il s'agissait pour ces personnes de faire un choix parmi 08 domaines d'étude y compris la musique et la musicologie. Le questionnaire se présente comme suit :

*Parmi ces domaines d'étude, Lequel ou lesquels conseilleriez-vous à votre enfant ?
Mettre une croix pour indiquer le domaine choisi (trois choix au plus)*

Tableau n°1 : choix de filières après le baccalauréat

Domaines	Matières ou disciplines	Choix
DOMAINE 1	Mathématiques, physique-chimie, sciences de la nature, biologie	
DOMAINE 2	Lettres modernes, anglais, espagnol, allemand	
DOMAINE 3	Philosophie, psychologie, histoire, géographie, sociologie	
DOMAINE 4 :	Droit (sciences juridiques)	
DOMAINE 5 :	Sciences économiques	
DOMAINE 6 :	Médecine	
DOMAINE 7 :	Architecture	
DOMAINE 8 :	Musique, musicologie	
Autre domaine : précisez		

Source : OUATTARA Ouologo Jonathan

Cette recherche s'appuie sur la théorie des représentations sociales issues de la psychologie sociale. Il faut entendre par représentations sociales (RS) avec S. Moscovici (1961), un ensemble d'opinions, d'informations, de valeurs et de croyances sur un objet particulier (l'objet de la représentation). Une « représentation sociale est donc toujours une représentation de quelque chose (l'objet) et de quelqu'un (le sujet) » D. Jodelet (1989, p 59). La méthode descriptive et la double analyse quantitative et qualitative ont permis de structurer les données recueillies et de présenter les résultats.

Pour la discussion des résultats, nous utilisons une approche culturaliste et musicologique pour donner des limites de nombreuses conceptions. Dans

cette partie, les ressources des disciplines de la musicologie pourront nous y aider, spécifiquement l'ethnomusicologie³.

2. Les Résultats obtenus

2.1. Musique et religions

L'islam et le christianisme représentent deux grandes religions que l'on retrouve en Côte d'Ivoire. Selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 2021), pour une population de 29389150 habitants, ce sont 42,5% de musulmans et 39,8% de chrétiens que l'on retrouve en Côte d'Ivoire. Les personnes ne pratiquant aucune religion représentent 12,6% et les animistes 2,2%. On note aussi un nombre très faible (0,7%) de personnes qui pratiquent d'autres religions. Nous avons donc décidé de mener une étude auprès des musulmans et des chrétiens qui représentent 82,3 % de la population ivoirienne. Il leur a été demandé s'ils accepteraient que leurs enfants fassent des études en musique ou en musicologie après le baccalauréat. Nous avons pu recueillir les pourcentages suivants :

Chez les musulmans, sur 107 personnes interrogées, 97 ont répondu par Non. Seulement 10 répondent Oui. Le pourcentage de personnes favorables aux études musicales et musicologiques s'élève donc à 09,34%. Au niveau des personnes de confession chrétienne, sur 102 personnes contactées, 95 répondent Oui et 07 Non. Ici, le pourcentage de personnes favorables aux études musicales et musicologiques est plus élevé avec 93,13%. S'il est vrai que le pourcentage de personnes favorables à l'enseignement de la musique est plus élevé chez les chrétiens, plusieurs de ceux-ci ont néanmoins révélé leur connaissance mitigée sur ce domaine.

En 2016, des recherches similaires avaient conduit à faire une étude sur la représentativité des artistes chrétiens et musulmans en Côte d'Ivoire. L'on a trouvé la progression dans le Tableau 2.

³ L'ethnomusicologie représente une discipline de la musicologie qui s'intéresse aux musiques de traditions orales.

Tableau n°2 : Effectif des adhérents au BURIDA en 2016

Désignation	Effectif
Musique chrétienne	1 124
Musique musulmane	325

Source : J. O. Ouattara et F. M. Lasmé (2016, p. 29)

Cette étude vient consolider nos recherches actuelles sur la représentativité de la pratique musicale et des études musicales chez les musulmans et les chrétiens en Côte d'Ivoire. La collecte d'informations auprès des étudiants inscrits en Licence 1, Licence 2 et Licence 3 de l'année académique 2021-2022 réconforte encore nos résultats. Sur 164 personnes interrogées, nous avons 146 de confession chrétienne et 04 musulmans. Les autres personnes sont issues d'autres religions. Comprenons dès lors que la démocratisation de l'enseignement de la musique l'est moins dans l'environnement musulman que chez les chrétiens en Côte d'Ivoire. Le constat est resté sensiblement le même 20 années plus tard. Nous sommes de la promotion DEUG 1 musique et musicologie de l'Université Félix Houphouët Boigny de l'année académique 2001-2002. « Seulement un seul étudiant sur la centaine qui avait été orientée dans cette filière se réclamait de confession musulmane » (J. O. Ouattara et F. M. Lasmé, 2016, p. 27).

L'analyse des données, pour la justification d'un tel constat, est purement doctrinale. Il ressort que la pratique de la musique est interdite dans l'islam. Notre échantillon de 107 personnes chez les musulmans comportait 10 imans interviewés à Korhogo et Abidjan. Ceux-ci ne disent pas le contraire. Selon eux, l'enseignement ou l'apprentissage d'un domaine conduisant inéluctablement à sa pratique, il n'est donc pas possible que leurs enfants s'intéressent à la musique comme étude. Chez les chrétiens par contre, la pratique musicale n'est pas interdite. Certains ont donné comme justificatif, le Psaume 150⁴ qui dit :

⁴ Bible Gateway, Version Louis Segond.

Louez l'Éternel ! Louez Dieu dans son sanctuaire ! Louez-le dans l'étendue, où éclate sa puissance ! Louez-le pour ses hauts faits ! Louez-le selon l'immensité de sa grandeur ! Louez-le au son de la trompette ! Louez-le avec le luth et la harpe ! Louez-le avec le tambourin et avec des danses ! Louez-le avec les instruments à cordes et le chalumeau ! Louez-le avec les cymbales sonores ! Louez-le avec les cymbales retentissantes ! Que tout ce qui respire loue l'Éternel ! Louez l'Éternel !

2.2. L'image du musicien dans la société

Dans certaines localités du monde et spécifiquement en Afrique, « la profession exercée peut être considérée comme pure ou impure par les membres d'une autre classe. Les métiers de l'artisanat sont jugés impurs et donc indignes pour ceux qui appartiennent aux castes supérieures, comme celles des intellectuels, des guerriers et des prêtres. » (B. Diouf, 2018, p 256). C'est le cas des professions tels que les griots, ces poètes et musiciens ambulants chez des peuples mandingues, où elles sont considérées comme étant de classes inférieures. Ajouté à cela, « leur origine servile » (B. Diouf Idem, p. 256).

Chez les Sénoufo, la musique présente à tous les niveaux de vie sociale, n'est cependant pas considérée comme une profession. B. Holas (2006, p. 55) affirme que « chez les Sénoufos il n'existe pas de musiciens de caste, bien que par exemple les joueurs de balafon deviennent facilement des professionnels, plutôt saisonniers (...). Normalement peut devenir musicien tout homme doué, sans distinction sociale ; pratiquement, un Sénoufo de condition élevée ne le fera jamais ».

L'image du musicien dans l'histoire de la musique ne fait pas exception dans les pays occidentaux. De nombreux compositeurs ont connu une existence difficile. Très présents dans la grande aristocratie, ils étaient cependant considérés comme étant de classe inférieure parce qu'ils étaient au service et aux ordres de souverains. Le prince-archevêque Colloredo, l'un des employeurs du célèbre compositeur Mozart lui a souvent imposé des orientations compositionnelles, notamment la forme des pièces pour les cérémonies religieuses. Cette situation sera même à la base de leur séparation lorsqu'il eut dix-sept ans.

L'image du musicien dans certains pays africains a souvent été associée à la précarité. Combien sont-ils à pouvoir vivre de leur art dans ce domaine ?

Certains ont sombré dans la maladie et la précarité au soir de leur vie. L'on se souvient encore de François Lougah et de Douk Saga. François Lougah ou encore « Le Papa National » était un acteur et un chanteur ivoirien né le 22 juin 1942 à Lakota. Au sommet de sa carrière artistique, alors qu'il résidait en France, il rentre à Abidjan où il commence à dépenser sans compter. Vers la fin des années 90, complètement ruiné, il tombe gravement malade.

Tous ceux à qui il avait rendu service, ayant disparu dans la nature, François Lougah s'éteint le 20 décembre 1997 à Abidjan (*L'ivoirien.net*, 2022). Douk Saga, quant à lui, de son vrai nom Stéphane Hamidou Doukouré, est né le 22 mai 1974 à Yamoussoukro en Côte d'Ivoire. Il débute en région parisienne avant de revenir à Abidjan en 2002. C'est une figure emblématique du mouvement « coupé-décalé ». Ayant connu la gloire, il décède presque démuné en 2006 (G. Rémy, 2018).

Dans certains espaces de loisirs à Abidjan, les maquis et bars, la présence de chansonniers ambulants qui présentent leur savoir-faire moyennant de l'argent peut s'apparenter à une forme de mendicité. Nous ajoutons aussi la dépravation des mœurs et la violence dans le milieu musical ivoirien. C'est l'exemple du coupé-décalé considéré comme un genre musical de divertissement. Il n'échappe pas à la dérive sociale. Nous sommes face à une jeunesse qui manque de vrais modèles comme repères, une jeunesse qui se reconnaît dans certaines célébrités du coupé-décalé. L'expression langagière et les codes vestimentaires édictés par des icônes de ce genre musical ont été intégrés par la classe juvénile. Au sein de celle-ci, l'on enregistre une recrudescence de la violence criminelle sous toutes ses formes : assassinat, viol et cybercriminalité entre autres. C'est en 2003 que l'on a assisté à l'émergence du « Coupé-décalé ». Celui-ci a favorisé la création de nombreux concepts renvoyant majoritairement au sexe et à la dépravation des mœurs. Nous citons entre autres : le « Sexinini », la « Seximoulance », le « Bobaraba » ; le « Bobara fitini » ; le « Déshabillement » ; le « tchoucouthoucou » ; le « Cuitata ».

En outre, certains genres musicaux restent étroitement liés à la violence sous toutes ses formes. La rivalité entre les célébrités du « Coupé-décalé » en

Côte d'Ivoire fait souvent rage dans un milieu où le buzz⁵ est fait dans la plupart des cas d'invectives. L'on se rappelle encore des grandes rivalités entre DJ Arafat et Debordo Leekunfa⁶. Celles-ci ont souvent abouti à des empoignades et bagarres sanglantes. Tous ces éléments sont de nature à donner une mauvaise image de la musique et du musicien.

2.3. La méconnaissance des études musicales et de la musicologie

Il ressort que bon nombre de personnes ignorent ce qu'est la musique et la musicologie. Pour la musique, selon nos investigations, l'on retient que de nombreuses personnes ignorent l'utilité de faire des études en musique. Dans l'imaginaire populaire, faire de la musique, c'est juste l'apprentissage d'un instrument de musique ou un lieu de préparation pour la carrière d'artiste-chanteur. Le savoir-faire existant déjà dans nos sociétés, faire des études en musique s'apparente donc à une perte de temps. Dans le contexte ivoirien, l'on dira par exemple, que les artistes chanteurs connus de la place n'ont pas eu besoin d'une telle formation. Certains, n'ayant pas de grands niveaux scolaires ou n'ayant jamais été à l'école, excellent pourtant dans ce domaine. Comment comprendre donc que quelqu'un puisse utiliser le baccalauréat pour l'apprentissage de compétences accessibles à tous. Dans nos différentes sociétés, la maîtrise de l'art du chant ne nécessite pas un contexte d'apprentissage particulier. Le savoir-faire hérité de la société s'acquiert par imitation ou par exposition prolongée dans un environnement déterminé.

La musicologie pouvant se définir comme la science qui étudie la musique semble la plus méconnue. Parent pauvre de l'univers scientifique en Côte d'Ivoire, c'est avec ironie que certaines personnes abordent l'idée que la musique puisse faire l'objet d'études. Cette mentalité n'est pas un fait nouveau. Jankelevitch Vladimir affirmait que

⁵ Terme anglais signifiant « bourdonnement » d'insecte. En marketing, c'est une technique qui consiste à susciter de la bouche à oreille autour d'un événement ou d'un produit produisant ainsi une forte audience et attractivité.

⁶ Patrick Tanguy Séry Digbeu est connu sous le nom de Debordo Leekunfa ou Debordeaux Leekunfa. Il est né le 20 décembre 1984 à Abidjan. Il est un chanteur et auteur-compositeur-interprète ivoirien.

la musique signifie quelque chose en général sans jamais rien vouloir dire en particulier... [Elle] a ceci de commun avec la poésie et l'amour, et même avec le devoir ; elle n'est pas faite pour qu'on en parle, elle est faite pour qu'on en fasse ; elle n'est pas faite pour être dite, mais pour être jouée... Non, la musique n'a pas été inventée pour qu'on parle de musique ! (V. Jankelevitch, 1961, p. 75).

On le voit bien dans ce qui précède, la musicologie pour beaucoup, tout comme la musique, « est perçue comme inutile, voire parasitaire : la musique est bien capable de s'exprimer elle-même, elle peut se passer de commentaires » (J. J. Nattiez, 2010, p. 7).

2.4. Musique et débouchés

Une grande inquiétude des personnes que nous avons interrogées se situe au niveau des débouchés de l'enseignement de la musique. Ils pensent que la seule finalité est le métier de professorat de la musique dans les lycées et collèges. Ce métier existe depuis les années des indépendances ou le gouvernement était soucieux de donner « à travers l'enseignement de l'éducation musicale et des arts plastiques, une éducation culturelle au citoyen. » (K. M. A. Goran, 2011, p. 115) Demander à une personne de s'orienter vers de telles études serait donc limiter ses chances. L'enseignement de la musique n'offrirait donc pas de nombreux débouchés pour une bonne intégration socio-professionnelle des individus qui s'y adonnent.

2.5. Contexte social et préjugés

De nombreux éléments ont fini par convaincre différentes couches de la population de l'inutilité des enseignements musicaux. En Côte d'Ivoire l'éducation musicale demeure jusqu'à ce jour une discipline facultative que l'on trouve uniquement dans les établissements publics. Malgré l'orientation des élèves dans les établissements privés, le gouvernement n'a imposé aucune contrainte à ceux-ci pour la prise en compte de l'enseignement de la musique. Il y a donc là une injustice sociale au-delà du manque de démocratisation de cette discipline. Les enfants de ce pays devraient bénéficier des mêmes opportunités éducatives.

Un autre constat demeure le statut de l'enseignement de la musique dans les lycées et collèges. Les disciplines artistiques dont fait partie l'éducation

musicale sont facultatives et même payantes (K. M. A. Goran, 2012, p. 118). À ce jour, il faut payer 500 FCFA pour le BEPC et 1000 FCFA pour le baccalauréat. Le coefficient retenu pour le BEPC est demi (1/2). Cette valeur s'applique seulement à la différence des points lorsque l'élève obtient au-delà de la note de 10/20. Au baccalauréat, la note en éducation musicale n'intervient pas dans le total des points pour l'admission. La note en éducation musicale intervient seulement dans le calcul des points pour l'obtention d'une mention.

Selon K. M. A. Goran (2012, p. 118), « ce constat, révélateur d'une sélection et d'une hiérarchisation des disciplines scolaires, est l'expression d'un manque de démocratisation, de valorisation et même d'utilité de certaines matières d'enseignement dans le système éducatif. » C'est donc sans surprise, qu'aujourd'hui en 2022, l'on entretient encore les mêmes préjugés sur l'enseignement de la musique en Côte d'Ivoire. Pour la plupart, il est donc essentiel de se focaliser sur les disciplines dites importantes.

3. Discussion

Nous voyons, à travers ces résultats, les représentations que de nombreuses personnes font sur la musique : il est question d'expliquer et de donner une limite à leurs conceptions. On trouvera aussi dans cette partie des facteurs de démocratisation de la musicologie en Côte d'Ivoire. De nombreuses illustrations seront faites avec le xylophone Sénoufo (jegele).

3.1. L'apport de la musique dans le domaine religieux

La pratique de la musique dans la religion reste discutable à divers niveaux. Notre étude s'est située dans le cadre des religions les plus représentatives en Côte d'Ivoire : l'islam et le christianisme. Dans l'islam, il ressort de nos investigations que la pratique de la musique est formellement interdite comme le stipule cette justification d'origine coranique : « Et parmi les gens il y en a qui, dénués de science, achètent de plaisants discours pour égayer hors du chemin d'Allah et pour le prendre en raillerie. Ceux-là subiront

un châtime⁷ment avilissant »⁷. Cette pesanteur religieuse justifie le faible taux d'étudiants dans la filière musique et musicologie. Dans les faits, cette situation n'est-elle pas à relativiser ?

M. Guignard (2008) souligne qu'

en Afghanistan, les talibans ont détruit les instruments et les supports enregistrés de musique et interdit toute forme d'expression musicale profane. Ils ont poursuivi leur ardeur iconoclaste jusque dans la sphère privée, interdisant même la musique des femmes au sein du foyer. Cela ne les a pas empêchés de diffuser largement leurs propres chants, de style pashtoun populaire, vigoureusement amplifiés.⁸

Ici la diffusion de chants de style pashtoun populaire témoigne bien d'une activité musicale mais circonscrite. En Mauritanie l'on retrouve des occasions où la pratique musicale cohabite avec la pratique religieuse :

Les iggawen manifestent leur attachement à la religion ; bien que musiciens, ils se veulent bons musulmans et commencent leurs concerts par le medh, l'éloge du Prophète, avant de chanter de la musique profane et ils incluent périodiquement la shahada (la profession de foi) dans leurs chants.⁹

En Côte d'Ivoire, J. O. Ouattara et F. M. Lasmé (2016) abordent la question de la musique islamique en Côte d'Ivoire. Dans cette étude nous voyons que même si les productions musicales islamiques demeurent encore faibles en comparaison à celles des chrétiens, elles existent néanmoins et témoignent de la contradiction avec ceux qui interdisent formellement la pratique de la musique dans l'islam. En Côte d'Ivoire, la pratique de la musique par les musulmans à une coloration mandingue. Cette situation s'explique historiquement par le fait que les premiers peuples ivoiriens à avoir été en contact avec l'islam furent ceux de Nord-Ouest appelés aussi peuples mandingues. Il n'est donc pas surprenant que ces peuples soient majoritairement de cette religion.

⁷Sourate Louqman n°31 verset 6.

⁸ Hiromi Lorraine Sakata cité par Michel Guignard, 2008, Les musiques dans le monde de l'islam Un congrès à Assilah (Maroc), 8-13 août 2007, Cahiers d'ethnomusicologie.

⁹ Michel Guignard cité par Michel Guignard, 2008, Les musiques dans le monde de l'islam Un congrès à Assilah (Maroc), 8-13 août 2007, Cahiers d'ethnomusicologie.

L'Islam n'est pourtant pas seulement l'apanage des peuples du Nord de la Côte d'Ivoire. Ouattara O. Dabila (2012) nous enseigne l'histoire et l'évolution de l'Islam en Côte d'Ivoire. À cet effet, nous savons avec lui que de nombreux autres peuples ivoiriens, Senoufo, Yacouba, Abron, Baoulé, pour ne citer que ceux-là, pratiquent aussi la religion musulmane. La professionnalisation de la musique dans l'univers musulman pourrait donc prendre en compte certaines ressources culturelles et musicales de ces peuples. Retenons que la musique est un puissant élément de communication sociale. Il est plus facile de communier avec un peuple en recourant à certains éléments de la culture de celui-ci. Certaines religions l'ont réussi en Côte d'Ivoire.

L'utilisation du jegele¹⁰ dans les Eglises Baptistes AEBECI¹¹ a montré que celui-ci est un grand outil de communication en pays senoufo. Son usage a redynamisé la qualité de la communication en ce qui concerne la réceptivité du message ou de l'information religieuse. Du point de vue religieux, le jegele est un exemple d'inculturation chez les senoufos de cette communauté. De nombreux peuples senoufo ont intégré les Eglises Baptistes AEBECI grâce au jegele. C'est une image forte de la domestication du discours religieux, la contribution locale pour une meilleure compréhension de celui-ci. Cette innovation a défriché des perspectives d'une spiritualité nouvelle qui ne fait plus l'écho de la domination d'un peuple sur un autre, mais va plutôt dans le sens du dialogue des cultures (J. O. Ouattara, 2016).

3.2. La méconnaissance des études musicales et de la musicologie

Les études musicales et musicologiques restent encore méconnues dans de nombreux milieux en Côte d'Ivoire. Les études musicales dans les institutions étatiques comme l'Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) et la filière musique et musicologie du

¹⁰ Le jegele fait référence au xylophone communément appelé par certains, balafon. Cette forme de transcription du terme jegele, qui tient compte de la phonétique Sénoufo, n'est pas nouvelle. Ce terme est aussi utilisé par l'ethnomusicologue et musicien franco-suisse, Hugo Zemp, dans son article intitulé « Paroles de balafon », 2004, p. 314. Le terme djéguélé, souvent utilisé par certains, tient compte de la transcription de la phonétique française.

¹¹ Association des Eglises Baptistes Evangéliques de Côte d'Ivoire

département des arts de l'Université Félix Houphouët Boigny (UFHB) forment à des habilités techniques comme le solfège, l'harmonie, la pratique instrumentale, l'analyse d'œuvres musicales, la théorie de la musique, l'orchestration, l'instrumentation, la composition et l'arrangement d'œuvres musicales, etc. Dans une telle formation, accentuée dans un conservatoire, les apprenants franchissent « une étape importante et critique pour l'installation des habiletés, l'approfondissement et le développement des compétences devant conduire à l'autonomie artistique et musicale. » (K.M.A. Goran 2012)

De nombreux musiciens de la scène internationale sont le fruit d'écoles de musiques et conservatoires. Nous citons entre autres Marcus Miller¹² et Richard Bona¹³. La scène musicale ivoirienne s'est enrichie de nombreuses compétences, diplômées des écoles de musiques ivoiriennes. De nombreux étudiants de l'INSAAC et du Département des arts de l'UFHB « capitalisent leurs acquis dans des églises et professent aussi cette foi. Ces derniers sont aussi, à de nombreuses occasions, engagés aux côtés des autres styles de la musique urbaine où ils y font montre de leur talent » (J. O. Ouattara et F. M. Lasme, 2016, p. 36).

Nous voyons donc l'importance des études musicales, contrairement à la conception de certains qui estiment qu'il n'est pas nécessaire de fréquenter une telle institution pour pratiquer de la musique. La musique est donc un art qui s'acquiert selon des règles bien établies.

La musicologie, quant à elle, peut être définie comme la branche qui étudie la musique. Musique et musicologie sont donc en corrélation. Faire des études musicologiques impose nécessairement l'acquisition d'un enseignement musical. Combien sont-ils à savoir que les accords, les gammes ou tonalités, les théories musicales, sont des trouvailles musicologiques ? Ces trouvailles sont pourtant le fruit de recherches ou d'études longitudinales. L'observation

¹² Marcus Miller est américain, compositeur et bassiste de jazz fusion. Il est né à Brooklyn le 14 juin 1959. Dans son cursus, il a fait une haute école de musique et d'art où il a obtenu un diplôme en clarinette.

¹³ Richard Bona est un chanteur et bassiste américain d'origine camerounaise. Il est né le 28 octobre 1967 à Minta au Cameroun. Il a fréquenté le conservatoire de Düsseldorf en Allemagne.

de la musique des peuples a permis de faire des descriptions et des analyses. Les acquis de ces recherches sont capitalisés dans le monde. Nous citons par exemple celles du célèbre ethnomusicologue Hongrois Béla BARTÓK¹⁴. La gamme BARTÓK¹⁵ est l'une de ses inventions bien connues. Il pourrait aussi en être pour les cultures musicales africaines. L'analyse de celles que l'on trouve en Côte d'Ivoire devrait permettre de découvrir de nombreux éléments intéressants que l'on pourrait vulgariser. Citons entre autres le jegele.

L'industrie des musiques traditionnelles modernisées en Côte d'Ivoire révèle une quasi-inexistence d'œuvres discographiques senoufo avec le jegele s'imbriquant dans l'orchestration. Quelques rares artistes s'y sont essayés, à l'image de SORO N'Gana. On retient substantiellement que le résultat produit ne reflète pas assez le système musical senoufo. Dominé par la conception musicale occidentale, le défi est grand. Il s'agit d'une part de sortir le jegele de son ornière traditionnelle pour un innovant cadre d'expression contemporain. D'autre part il faudrait aussi agir avec prudence pour ne pas faire perdre au jegele ses critères esthétiques de création. L'étude du jegele, dans l'aire musicale Sénoufo, appartient au domaine de l'ethnomusicologie qui permet d'« étudier les instruments de musique et les systèmes musicaux dans leur relation avec le culturel et le social.» (K.M. A. Goran, Ibidem, p. 35)

À travers l'ethnomusicologie, il est donc possible d'aborder le jegele en faisant ressortir tous les éléments qui lui permettront de s'intégrer aisément dans la création contemporaine. Les résultats de recherches dans ce domaine favorisent la congruence avec les systèmes sur lesquels la tradition musicale du jegele est bâtie. Les compositeurs ou les arrangeurs qui voudront donc s'aventurer dans cette forme artistique devront s'inspirer des recherches ethnomusicologiques pour être en phase avec l'idéologie musicale senoufo.

¹⁴ Béla Bartók, compositeur et pianiste hongrois, naît le 25 mars 1881 à Nagyszentmiklós en Autriche-Hongrie. Il meurt le 26 septembre 1945 à New York. Il est aussi pionnier de l'ethnomusicologie,

¹⁵ La gamme Bartok, du nom du célèbre compositeur Béla Bartok, est structurée comme suit : 2nde, 3ce, 4aug, 5te, 6te, 7min.

L'une des missions dévolues à l'ethnomusicologie est aussi la sauvegarde, la promotion, la protection et la diffusion des musiques de tradition. Dans le cas typique du jejele, l'ethnomusicologue contribuera à la transmission de cet art aux prochaines générations. La composition de certaines œuvres musicales nécessite la prise en compte du contexte sociohistorique. « Dans le monde de l'art comme dans toute activité, l'acteur se trouve en face de techniques, d'objets et de savoirs déjà constitués qu'il reçoit et utilise à partir de ses propres stratégies et qu'il est, selon la place qu'il occupe, susceptible de modifier et de transmettre une fois qu'il les a transformés ou créés. » (J. Molino, 2009, p. 282) Comme on le voit ici, la composition se fait très souvent avec la prise en compte de ressources musicales antérieures. Nous comprenons dès lors combien est vital le travail de l'ethnomusicologue, celui-là qui procure des ressources aux musiciens et contribue aussi à la pérennisation des musiques.

3.3. Musique et débouchés

La présente recherche révèle des d'informations erronées que certains entretiennent sur la musique. La musique n'assure pas de nombreux débouchés semble-t-il. Il paraît même, qu'en dehors de quelques postes d'enseignants dans l'enseignement secondaire et le supérieur, il n'existe aucune autre possibilité. Est-ce vrai ? Nous apportons donc dans cette partie quelques éclairages sur quelques métiers de la musique.

3.3.1. La création de conservatoires de musique

Dans le domaine des arts, il existe plusieurs types de conservatoires. Ceux en relation avec la musique nous intéresse particulièrement. Le conservatoire de musique est « un établissement d'enseignement artistique et culturel qui dispense une formation musicale de type amateur ou professionnel. Il est un espace de découverte de l'univers musicale sonore immédiat ou éloigné, d'éveil musical, de premier contact avec un apprentissage savant de la musique, d'écoute musicale, de familiarisation, de pratique et de maîtrise des cultures musicales traditionnelles, occidentales, classiques, jazz, modernes, variétés, etc. » (K. M. A. Goran, 2012, p. 200)

Dans des pays occidentaux, on enregistre plusieurs types de conservatoires. Ce sont les conservatoires municipaux, départementaux, et nationaux. En Côte d'Ivoire, le plus connu est le conservatoire national de musique que l'on trouve à l'INSAAC. Il appartient à l'État de Côte d'Ivoire. Dans le secteur privé, il n'en existe presque pas. Quelques rares personnes s'y sont intéressées. Il s'agit par exemple du conservatoire de musique et de Danse Saint - Viateur d'Abidjan. On y apprend à chanter, à lire la musique et à pratiquer des instruments tels que le piano, la guitare, le violon, la batterie, la flûte, la trompette, le saxophone, le balafon et la kora. Ce conservatoire est animé par de nombreux diplômés de la musique. Ces structures peuvent s'implanter partout dans notre pays. Il est même possible d'en créer pour la revalorisation de nos cultures musicales. Celles-ci suscitent beaucoup de curiosité chez les occidentaux. Sur YouTube (une plateforme numérique de diffusion de vidéos internationalement connue), il est possible de voir des expatriés Sénoufo créer des centres d'apprentissage du jegele en Europe et aux Etats-Unis. Le diplômé de la musique ayant les qualifications théorique et pratique de la musique sait comment aborder n'importe quelle culture musicale pour en découvrir l'intelligibilité qu'elle renferme. Sa gestion d'une telle structure l'amènera aussi à collaborer avec les natifs d'une culture donnée qui pourraient aussi constituer pour eux une source d'emploi. La création de conservatoires de musique constitue un potentiel domaine d'entrepreneuriat vu la faible représentativité de ce type de structure en Côte d'Ivoire.

3.3.2. Les métiers de la composition musicale

La composition musicale pourrait faire penser à un individu qui se lance dans le secteur artistique comme chanteur ou artiste-chanteur. Le métier de la composition qui nécessite des compétences d'orchestration, d'instrumentation, de notation musicale, d'harmonie et de contrepoint, va bien au-delà et se présente comme un élément essentiel dans différents secteurs de créativité. Le compositeur de la musique peut se spécialiser dans le domaine de la musique de film. Dans les pays occidentaux où cette entreprise émerge, la composition musicale rime toujours avec le scénario du film.

Depuis les années 1930, certains scénaristes se sont rendus compte que la musique pouvait accompagner l'image et soutenir l'action. L'utilisation par

exemple des chromatismes (demi-tons) et des dissonances (une impression de notes qui sonnent faux) servent d'illustration de la peur et de l'horreur. La musique de film au fil des années est devenue un genre à part entière. En Côte d'Ivoire, l'on peut facilement remarquer que de nombreux films ont été tournés avec des musiques existantes. Celles-ci ne sont pas toujours en adéquation avec les différentes scènes. Nous comprenons dès lors qu'il est possible dans ce pays, pour les diplômés de la musique de faire carrière dans l'industrie du film comme compositeur musical.

3.3.3. Les métiers littéraires et journalistiques

« Les métiers littéraires et journalistiques concernent les métiers de l'écriture, notamment, ceux en relation avec la biographie musicale, le journalisme musical, l'analyste musical pour studio et maisons de disques. » (K. M. A. Goran, 2011, p. 210) Quelques notions méritent d'être élucidées dans cette définition à partir d'éléments contextuels. La biographie musicale pourrait servir dans la promotion de nombreux artistes musiciens en Côte d'Ivoire. L'exercice de ce métier nécessite préalablement des compétences majeures comme l'analyse musicale et l'esthétique musicale. Il s'agit de présenter l'artiste dans toute sa dimension ; c'est-à-dire parler des aspects techniques musicaux et non musicaux. Cette tâche exige aussi que l'on dise ce qui fait sa particularité. En dehors de la promotion, c'est un travail qui permettra aussi d'immortaliser la carrière de nombreux artistes vivants ou non. Le spécialiste des biographies musicales pourrait pratiquer son activité auprès de structures de presses écrites et audio-visuelles du domaine culturels en choisissant d'intervenir dans des rubriques spécifiques. Celui-ci peut aussi choisir la rédaction et la publication d'ouvrages du domaine culturel. Le journalisme musical qui partage des liens très étroits avec celui des biographies musicales pourrait aussi s'exercer dans des structures de presses. Ce type de journalistes dans certains pays occidentaux, imprégnés de la musique, travaillent dans des chaînes audio-visuelles reconnues internationalement. Certains sont reconnus exclusivement pour l'animation de pages culturelles.

Conclusion

Cette étude passe en revue le contexte de la démocratisation de la musique en Côte d'Ivoire. Cet enseignement existe en Côte d'Ivoire depuis l'époque coloniale. Sa gestion dans les programmes du système éducatif par les différents acteurs gouvernementaux qui se sont succédés a très souvent conduit à des interrogations sur l'utilité de cet enseignement. Le contexte social ne s'en diffère malheureusement pas. Bien avant, certaines études en ont parlé. Nous situant dans l'évolution de cet enseignement, nous avons mené nos investigations pour présenter le contexte présent. Comme on le voit à travers les différents résultats, la démocratisation de la musique en Côte d'Ivoire reste encore tributaire de nombreuses pesanteurs.

Nous estimons pourtant, qu'il pourrait en être autrement. La plupart des spéculations enregistrées sur la musique, que nous considérons erronées, existent du fait de la méconnaissance du domaine. Les contingences socioreligieuses, les apparences et les représentations personnelles amènent à tenir des positions bien rigides contre l'enseignement de la musique. Les études en musique et musicologie, tout comme les autres domaines, reposent sur un objet et des méthodes scientifiques bien définies. Elles permettent aussi, comme on le voit dans cette étude, l'intégration socio-professionnelle des individus. Les métiers de la musique cités dans cette recherche ne sont que quelques-uns parmi tant d'autres. L'apport de la musique et de la musicologie pour la connaissance et le développement de nos sociétés est inestimable. Nous souscrivons donc à un changement de perception pour un meilleur épanouissement de ce domaine d'étude.

Références bibliographiques

DIOUF Benjamin, 2018, « Stratifications sociales en Afrique ancienne : performances et stagnations, Heródoto, Unifesp, Guarulhos », v.4, N°1 - 2019.1. pp. 247-263.

GENDRAUD Rémy, 2018, « Le coupé-décalé : Entre diversion et construction d'un nouveau mode politique dans l'Afrique francophone des années 2000 », in <https://classe-internationale.com/2018/10/24/le-coupe-decale-entre-diversion-et-construction-dun-nouveau-mode-politique-dans-lafrique-francophone-des-annees-2000/>, consulté le 17/11/2022 à 23h24.

GORAN Koffi Modeste Armand, 2012, *L'enseignement de la musique en Côte d'Ivoire, contextes, contraintes et propositions*, Paris, L'Harmattan, 200 p.

GORAN Koffi Modeste Armand, 2011, *Musicologie et développement dans la société ivoirienne*, Sarrebruck, Editions Universitaires Européennes, 256 p.

HIEN Sié, 2012, « La recherche scientifique et la musique africaine, 50 ans après : bilan et perspectives », *Revue scientifique semestrielle de l'IRES-RDEC* N° 001 Décembre 2012, pp. 61-83.

HOLAS Bohumil, 2006, *Les senoufo (Y compris les Minianka)*, Paris, L'Harmattan, 183 p.

JODELET Denise, 1997, *Les représentations sociales*, Paris, PUF.

KOFFI Gbaklia Elvis, 2012, *L'éducation musicale en Côte d'Ivoire, Histoire – pratiques - démocratisation*, Paris, L'Harmattan, 201 p.

L'IVOIRIEN.NET, 2022, « 25 ans après sa mort : Voici les révélations sur François Lougah », in <https://www.livoirien.net/sciences-et-culture/25-ans-apres-sa-mort-voici-les-revelations-sur-francois-lougah/>, consulté le 17/11/2022 à 22h55.

MICHEL Guignard, 2008, « Les musiques dans le monde de l'islam », N° 21, *Cahiers d'ethnomusicologie*, pp. 269-286.

MOLINO Jean, 2009, *Le singe musicien, sémiologie et anthropologie de la musique*, Paris, actes sud, 488 p.

NATTIEZ Jean-Jacques, 2010, *La musique et le discours, Apologie de la musicologie*, Québec, Editions Fides, 56 p.

OUATTARA Dabila, 2013, *Histoire de l'Islam en Côte d'Ivoire, Pénétration et évolution*, Abidjan, Les Editions Balafons, 191 p.

OUATTARA Ouologo Jonathan et LASME Mel Fabien, 2016, « La musique islamique en Côte d'Ivoire : Difficultés et conditions d'émergence », *Communication en Question*, N°6, Juin / Juillet 2016, pp. 22-39.

SOSOO Léonard, 1984, *L'enseignement en Côte d'Ivoire, depuis les origines jusqu'en 1954*, Tome 1, Abidjan, imprimerie Nationale de Côte d'Ivoire

VLADIMIR Jankélévitch, 1961, *La musique de l'ineffable*, Paris, Armand Colin, 194 p.